

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

ID : 034-213402118-20250626-0212025-DE

Berger
Levrault

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 19/06/2025

DELIBERATION N° 021-2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-six juin à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER

Absents : Christophe MAUREL et Malvine MORERA

Pouvoirs : Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL
Malvine MORERA qui donne pouvoir à Patricia ARNOLD

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION ENT ECOLE
ANNEE 2025-2026**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la reconduction de la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail au sein du groupe scolaire du Grand Cèdre.

L'Académie de Montpellier permet d'offrir sur l'ensemble du territoire académique un ENT (Environnement Numérique de Travail) unique qui regroupe, dans un espace sécurisé, divers services pédagogiques numériques (dans la continuité de l'ENT second degré unique déployé pour les lycées et collèges de l'Académie), Une formation uniforme des personnels, une mutualisation des ressources pédagogiques et une assistance optimisée, pour un coût de 40€ par école par an.

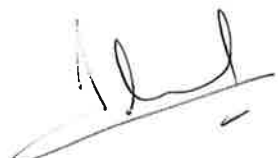
Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) au sein du groupe scolaire du Grand Cèdre

DIT que les crédits ont été prévus au Budget 2025 de la commune.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.